

Rapport d'activités janvier 2021 – mai 2022

Section enseignement

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions.

En raison de la crise sanitaire, en 2020 l'assemblée générale n'a pas eu lieu et en 2021, seule un AG en ligne a été organisée, sans les aspects statutaires. 2022 constitue donc le retour à la normale après deux ans de pandémie.

1. Situation cantonale

Alors que l'on constatait enfin une certaine amélioration des finances cantonales, la crise Covid est venue chambouler la situation. Les effets de la crise sanitaire, estimés à près de 100 millions de francs en mars 2021, se feront sentir sur les finances de l'État ces prochaines années, avec à la clé probablement de nouvelles mesures d'économies pour les services publics et la fonction publique. En 2021, dans le contexte des élections cantonales (printemps), l'État n'a pas effectué de coupes dans la fonction publique, mais cela pourrait être très différent ces prochaines années. Toutefois, le budget 2022 étant déjà bien avancé au moment des élections, il n'a pas été modifié par la suite, ni par le nouveau Conseil d'État qui a basculé à droite, ni par le parlement. A noter que c'est désormais la PLR Crysel Graf, sans expérience politique, qui dirige le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS).

Dès le début de la crise sanitaire, le SSP a réclamé et obtenu des mesures de soutien pour les élèves ayant décroché durant la période de fermeture des écoles, ce qui a porté ses fruits puisque du soutien a été mis en place dès la rentrée scolaire 2020-2021, puis prolongé en 2021-2022. Nous avons aussi réclamé du matériel de protection, une meilleure protection des personnes vulnérables, dont les femmes enceintes, et remonté les problèmes relayés par nos membres.

2. Politique salariale du Conseil d'État – Commission de travail Conseil d'État syndicats

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant-e-s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique, dont le SSP. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial, tout en soulignant qu'il faisait une fleur à la fonction publique dans une période délicate pour les finances de l'État.

Lors des négociations salariales pour 2022, le Conseil d'État a proposé d'octroyer l'échelon, ce que les syndicats ont bien évidemment accepté. Quant à l'allocation de renchérissement (IPC), il a proposé de la fixer à 0%. Dans le détail, la réserve d'indexation de 1,3 point a été réduite à 0,2 point suite à la progression de 0,6 point de l'IPC (référence fin mai 2020 à fin mai 2021) et à la réduction de 0,5 point de l'allocation de renchérissement (décision du Conseil d'État et du Grand Conseil).

Par ailleurs, le Conseil d'État a accepté de débloquer les « cases roses » et l'échelon 22 de la classe B sera débloqué dès le 1er janvier 2022. Ainsi, les titulaires colloqués en classe B, échelon 21 au 31.12.2021, sont passés en classe B, échelon 22 au 1er janvier 2022. C'est une promesse faite à la suite de la grève des enseignant-e-s de fin 2016 qui est enfin mise en œuvre. Le SSP exigera que les déblocages d'échelons suivants soient mis en œuvre les prochaines années.

Autre point à relever qui ne fait pas partie des négociations salariales, mais qui a des conséquences sur les salaires de la fonction publique : le personnel soumis à la LPP verra une baisse de cotisation moyenne (selon l'âge) de 1% de sa contribution dès 2022. A noter que le SSP contestait cette baisse de cotisation, qui a été votée par le Grand Conseil à fin septembre 2021, mais il a renoncé à lancer le référendum, les chances de succès en votation étant quasi inexistantes.

Il a en revanche lancé le 28 octobre en assemblée générale une motion populaire intitulée « Pour un achèvement rapide et sûr du chemin de croissance de Prévoyance.ne », qui demande au Conseil d'État de ne plus accorder de baisse de cotisations à Prévoyance.ne jusqu'à ce que la caisse ait atteint un taux de couverture de 100% + 15% de fluctuation de valeur.

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans au sein de la commission de travail Conseil d'État – syndicats pour améliorer les conditions et l'environnement de travail de la fonction publique :

- Amélioration de l'égalité femmes-hommes : le SSP prend part au collectif du 14 juin de l'État
- Amélioration du congé maternité de la fonction publique : dépôt en septembre 2021 d'une motion populaire pour faire débiter le congé maternité le jour de l'accouchement et supprimer la réduction jusqu'à 24 jours du congé maternité en cas d'absence maladie avant l'accouchement)
- Demande d'amélioration des conditions de télétravail au sein de l'État
- Projet de communication des syndicats auprès du personnel de l'administration cantonale porté principalement par le SSP
- Protection des lanceurs d'alerte
- Application des congés pour proches aidants
- Etc.

Actuellement, le SSP est le seul syndicat de la fonction publique qui fait des propositions et se bat réellement pour défendre les droits et acquis de la fonction publique (enseignant-e-s et personnel de l'administration cantonale) et pour proposer des améliorations.

Les représentant-e-s du SSP-enseignement dans cette commission sont Laure Galley et Claude Grimm.

3. Journée syndicale des enseignant-e-s

Chaque année, les enseignant-e-s neuchâtelois-e-s se réunissent en assemblée avec leur syndicat.

La journée syndicale de novembre 2019 n'ayant pas pu se dérouler en raison de la pandémie, elle a été repoussée au 28 avril 2021. Les mesures sanitaires étant toujours en vigueur, elle a à nouveau été supprimée, mais le comité enseignement a décidé de la réaliser en visioconférence.

Nous y avons présenté les résultats de l'évaluation des fonctions dans l'enseignement et l'assemblée a décidé de maintenir la décision prise lors de la Journée syndicale de novembre 2019, à savoir : l'évaluation des fonctions ne doit pas se faire à coût neutres, aucun enseignant ne doit subir de baisse salariale et les « cases roses » (les maximas des classes B à I) doivent être débloqués.

Nous avons ensuite fait un point de situation sur l'avancement du projet de Centre professionnel neuchâtelois (CPNE), qui suscite de vives critiques du corps enseignant, et abordé la question de la crise sanitaire (notamment de la vaccination des enseignant-e-s).

Le 3 novembre 2021, quand bien même les mesures sanitaires étaient toujours en vigueur, la Journée syndicale a pu avoir lieu en présentiel pour les personnes disposant du certificat Covid.

Après la présentation du comité et la communication d'informations syndicales de l'année écoulée, Sophie Willemin, orthophoniste et chargée d'enseignement à la HEP-BEJUNE pour la formation pédagogique spécialisée, est venue nous parler des « Mesures BEP : enjeux pour les enseignant-e-s ». Ensuite de quoi l'assemblée a accepté le lancement de deux motions populaires, l'une pour maintenir les classes spécialisées, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté, l'autre pour réduire les effectifs des classes régulières.

Nous avons aussi fait le point sur la décision du Conseil d'État de baisser les cotisations de 3 pts. de % de Prévoyance.ne (act. CPCN) et présenté la motion populaire votée par l'assemblée générale du SSP-RN du 28 octobre. Intitulée « Pour un achèvement rapide et sûr du chemin de croissance de Prévoyance.ne », elle demande qu'aucune baisse des cotisations ne soit accordée jusqu'à ce que la caisse ait atteint un taux de couverture de 100% + 15% de réserve de fluctuation de valeur.

Nous avons ensuite débattu, en présence de Pierre Monnat, enseignant au Lycée Blaise-Cendrars et de Cora Antonioli, enseignante dans un gymnase vaudois et vice-présidente du SSP national, de la réforme de la maturité gymnasiale : modèle 11+4 ou 10+4 ? L'assemblée s'est prononcée (vote consultatif) en faveur du modèle 11+4.

4. Projet de nouvelle évaluation des fonctions dans l'enseignement

Une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes à l'école obligatoire et post-obligatoire a débuté en 2017, à la suite de la grève de 2016 contre la grille salariale. Rappelons qu'il s'agissait de clarifier et de simplifier le système actuel en établissant différentes fonctions pour tous les enseignants et les membres des directions. Le SSP a fait en sorte que la première phase de description des fonctions se fasse grâce à la participation de nombreux membres, au moyen d'entretiens suivis par M. Hartmann et Mme Schaer Moser, spécialiste de la méthode ABAKABA. Cette experte devait notamment veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit réalisée. Notre corps enseignant est majoritairement féminin, surtout aux cycles 1 et 2 (plus de 90%) ; raison pour laquelle les salaires y sont les plus bas de Suisse (avec le canton du Tessin). Cette première phase est terminée, mais nos collègues du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) attendent encore la description de leurs fonctions ; cette tâche est plus compliquée car il n'y a pas de modèle dans le canton du Jura qui a fait cet exercice ces dernières années avec la même méthode et la même experte. Leurs salaires sont précaires puisqu'ils sont liés aux inscriptions des élèves. Fin 2021, le DEF n'a pas commencé ce travail, malgré les demandes réitérées du SSP ; il faudra mener des négociations à part pour leurs fonctions.

Notre syndicat a attendu plus de 9 mois pour que la commission de négociation soit nommée et pour qu'elle entre en fonction en fin d'année 2020. Les représentant-e-s du SSP sont Laure Galley, Hossein Kardan et Daniel Ziegler.

Les négociations entre le DEF et les syndicats SSP et SAEN pour la transcription de ces fonctions dans l'échelle salariale se sont avérées difficiles et n'ont pas abouti, car les communes ont refusé la proposition des 2 syndicats. Le problème est que le DEF veut toujours faire supporter cette révision, devisée à environ 10 millions par année, pour quelque deux tiers par les enseignants eux-mêmes. Le Conseil d'État avait donné pour mandat que cette évaluation se fasse à coûts neutres ! Le SSP avait refusé de participer à cette commission paritaire dans de telles conditions. Les syndicats se sont mis d'accord pour répéter les demandes des résolutions votées par leur base à deux reprises, lors de la dernière journée syndicale de novembre 2019 et celle en ligne de fin avril 2021 : ils exigent qu'il n'y ait pas de perte salariale pour les enseignants neuchâtelois qui sont toujours parmi les plus mal lotis de Suisse.

Le SSP et le SAEN refusent la proposition du DEF qui veut que certains collègues actuellement mieux reconnus et payés voient leur traitement revu à la baisse pour que le

Conseil d'État puisse revaloriser celui de collègues moins bien lotis. Les deux syndicats reviennent conjointement à la charge pour qu'il y ait prioritairement une revalorisation des enseignants des degrés 1 et 2H (une vieille promesse du DEF). Pas sûr qu'un accord puisse être trouvé à terme, d'autant plus qu'une politique salariale d'austérité est annoncée jusqu'en 2025. Seul le déblocage d'une case rose (dernières annuités bloquées depuis janvier 2017, donc pendant 5 ans !) en janvier 2022 est prévu. Les classes A et B, qui représentent les plus bas salaires, postes occupés par plus de 90% de femmes, en ont encore 3 en souffrance...

5. Rénovation des filières du cycle 3

Le constat généralisé d'échec de la réforme du cycle 3 continue à inquiéter le SSP.

1. La disparition du maître de classe engendre des graves difficultés au niveau du suivi des élèves.
2. Les effectifs des classes de niveau 1 posent un réel problème. Alors que ces classes exigeraient un meilleur suivi et un travail différencié, elles sont plus chargées que celles de niveau 2 et, par conséquent, ne permettent pas aux enseignant-e-s d'effectuer le travail nécessaire. Il est donc impératif de limiter les effectifs pour les classes de niveau 1. De la même manière, on constate que les effectifs des classes terminales gonflent ce qui, à nouveau, ne permet pas aux enseignant-e-s de travailler dans les conditions adéquates.
3. Pour les élèves en difficulté, on assiste à une multiplication disparate du soutien qui, au lieu de proposer un réel soutien, entraîne une surcharge de travail et un alourdissement de l'horaire aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.
4. La quasi-disparition de la possibilité de redoubler condamne les élèves à être toujours performants. L'élève se trouvant temporairement dans une situation personnelle qui l'empêche de travailler ne peut plus redoubler, mais doit changer de niveau, ce qui risque de le démotiver, de le pénaliser pour son avenir, ou de lui nuire dans sa réelle capacité de progression.

Cette réforme provoque de multiples effets pervers. L'éclatement des classes rend toute activité hors-cadre impossible. Certaines mesures, notamment la disparition de la filière à plein temps de l'ESTER, encouragent à l'échec. En effet, suivant la situation, l'élève peut être privé de l'accès aux classes de préapprentissage parce qu'il a trop de points ! Les classes de raccordement sont à rétablir de toute urgence.

Menée sans les moyens appropriés, cette réforme engendre des situations délétères pour les élèves les moins scolaires qui n'ont plus de maître référent, de salle de classe, de groupe classe, autant d'éléments déstabilisants pour les élèves qui auraient besoin d'un cadre clair et d'être reconnu. Actuellement, tant que les élèves n'accèdent pas aux classes terminales, les seules à lui fournir ce cadre structurant, il est abandonné par ce système.

Le SSP a décidé d'empoigner le problème. Un bilan de la réforme (rapport d'information) devant être présenté au parlement en 2023, il profitera de cette occasion pour mobiliser sur le sujet. Il réfléchit à une stratégie pour mobiliser les enseignant-e-s et contraindre les autorités cantonales, qui jusqu'ici ont été sourdes à nos demandes, à revoir leur réforme. Dans un premier temps, le SSP a prévu de présenter début 2022 un bilan de la réforme aux autorités cantonales, avec des revendications claires : la création d'un groupe de travail ad hoc, le lancement d'un questionnaire aux enseignant-e-s, etc. Par ailleurs, le SSP lancera des actions (pétition ?) pour demander de revoir la réforme, effectuera une campagne de sensibilisation auprès des parlementaires, etc.

6. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

La situation des enseignants du CMNE est relativement précaire. Leur taux d'activité découlant directement du nombre d'élèves inscrits, il peut varier chaque année, engendrant parfois des situations individuelles difficiles.

Quant à la crise du Covid-19, elle a eu des conséquences négatives sur l'effectif total des élèves (été 2020), baisse qui a heureusement été compensée par la suite (délai d'inscriptions prolongés, etc.).

Le statut précaire des enseignant-e-s du CMNE reste préoccupant. Un groupe de travail censé plancher sur des mesures pour l'améliorer, avec la participation de deux représentant-e-s SSP, a repris du service dès le 3.11.20, avec l'agrément de la cheffe de Département. Il s'est réuni jusqu'au départ du directeur Sylvain Jaccard en juillet 2021 et a proposé différents scénarios pour diminuer ou compenser les effets de la variation du taux en fonction du nombre d'élèves. Au printemps 2021, une consultation du personnel a été organisée afin de définir les projets sur lesquels poursuivre les investigations, mais elle n'a pas permis de départager les différents projets. Le groupe s'est réuni une fois avec le nouveau directeur, Nicolas Farine, qui a l'intention de poursuivre la réflexion. Les représentant-e-s du SSP sont Jean-François Lehmann et Claude Grimm.

7. Projet de Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)

La création de ce nouveau centre de formation découle de la volonté d'harmoniser les formations professionnelles au niveau du canton, en regroupant le CIFOM, l'ESTER, le CPLN et le CPMB.

Si le SSP ne s'oppose pas à la réorganisation des formations en pôles de compétences, qui font sens d'un point de vue pédagogique, il est défavorable à la création d'un centre professionnel cantonal qui selon lui risque de devenir un grand navire difficile à diriger. Il l'a d'ailleurs fait savoir aux député-e-s en leur envoyant un courrier lors du vote sur le projet en juin 2021.

Les grandes structures permettent certes de créer des synergies et des économies d'échelles (informatique, offre aux étudiant-e-s, harmonisation des pratiques), mais la multiplication des niveaux hiérarchiques engendre également des coûts, une dilution des responsabilités (avec des directions qui se renvoient la balle en cas de problème), ainsi qu'un risque de dérive administrativo-technocratique. Une perte de proximité avec le terrain, avec à la clé une possible perte d'identification avec l'institution, est également à craindre.

Les enseignant-e-s du Pôle technologies et industrie constatent déjà que les communications des directions sont de plus en plus axées sur une vision administrative, descriptive et procédurale des tâches, au détriment des aspects pédagogiques. Les informations par courriel, qui se multiplient et se contredisent parfois, ne sont pas signées, avec pour conséquence que les enseignant-e-s ne savent pas à qui s'adresser en cas de questions. Cette tendance bureaucratique ne favorise pas le « team building » et la motivation des enseignant-e-s.

Le CPNE promet une garantie de l'emploi et une meilleure employabilité du fait de sa taille et de sa diversité. Mais le SSP craint une diminution du nombre de postes due aux synergies mais aussi à la dualisation des formations à plein temps, qui s'effectue de manière concomitante à la création du CPNE. Dès lors, les enseignant-e-s se sentent désécurisé-e-s par l'ensemble des changements en cours, y.c. les évolutions de la formation professionnelle au niveau fédéral.

Par ailleurs, le fait qu'un grand nombre d'élèves et d'enseignant-e-s seront amené-e-s à se déplacer à travers le canton pour effectuer leur formation ou pour donner leurs cours nous interroge également en termes de rationalité (notamment pour des raisons écologiques). Cette nouvelle mobilité forcée pour plusieurs formations (notamment le pôle commerce et gestion) engendrera des coûts supplémentaires. Il s'agit ni plus ni moins d'un report de

charges sur les familles afin de permettre à l'État de rationaliser son offre de formation professionnelle.

Quant aux enseignant-e-s qui travaillent généralement sur un site et dans plusieurs formations, ils devront choisir un, voire deux pôles, ce qui réduira la diversité, et par conséquent l'intérêt de leur travail. Il sera ainsi difficile de trouver des enseignant-e-s intéressé-e-s à travailler dans les pôles moins attractifs comme le pôle préapprentissage (élèves plus difficiles et conditions de travail moins bonnes), avec le risque que ces derniers ne tiennent pas le coup, tant les conditions de travail sont plus rudes que dans les autres pôles.

Le SSP est favorable au maintien des équilibres régionaux, qui semblent plus ou moins respectés (nombre d'EPT), sauf dans le cas du Pôle Commerce et Gestion qui regroupe les filières soit à La Chaux-de-Fonds, soit à Neuchâtel. Toutefois, nous regrettons que les filières maturité, plus prestigieuses, soient concentrées dans le Bas alors que les autres filières (CFC, AFP, etc.) sont plutôt prévues dans le Haut.

Un groupe de suivi du projet CPNE a été mis sur pied, qui est informé – et non consulté – sur l'état d'avancement du CPNE. Y prennent part Marc-Antoine Strahm, Ariane Borel Claude Grimm.

8. HE-ARC et UniNE

HE-Arc : Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, qui depuis le printemps 2018 est présidée par le ministre jurassien Martial Courtet et soutient le personnel dans certaines de ses démarches. Il suit plusieurs dossiers au sein de la HE-Arc.

UniNE : Le SSP développe peu à peu un travail syndical à l'UniNE, même si sa présence reste encore modeste. De toute évidence, il y a un besoin d'appui de la part du personnel, notamment le PATB, qui vit parfois des situations difficiles. Le SSP a soutenu la pétition Academia réclamant de meilleures conditions de travail pour le corps intermédiaire (dont des contrats à durée indéterminée) et qui a été déposée à Berne en automne 2021.

9. Groupes de travail et commissions du DEF / DFDS

a. Rencontres DEF/DFDS – syndicats – CDC-IP

Ce groupe de travail réunit la Cheffe du DEF/DFDS, ses chef-fe-s de services, un-e ou deux représentant-e-s de la CDC-IP, ainsi que les deux syndicats d'enseignant-e-s (SSP et SAEN).

Voici quelques thèmes abordés par le SSP au cours de l'année écoulée :

- Demande de pondération des effectifs pour les élèves BEP, PPI, etc. et FS et FR
- Application des congés pour proches aidants
- Demande de prolongation du soutien Covid aux élèves en difficulté
- Problèmes liés à la formation EDASCOL (qualité questionable, manque de liens avec la pratique, etc.)
- Processus de révision de la déduction salariale de 15% pour les enseignant-e-s non titré-e-s
- Problématique de l'indice horaire différent entre les 1-2H et les 3-4H
- Procédures de recrutement ne respectant pas les règles (postes pas systématiquement publiés, recrutement d'enseignant-e-s non formé-e-s alors que des personnes formées sont disponibles)
- Dénonciation de la suppression unilatérale du COPIL Harnos, enseignement spécialisé et rénovation du cycle 3 par Crystel Graf
- Etc.

Lors de la pandémie de Covid-19, voici quelques-uns des points que le SSP a défendus :

- Demande de protection des personnes à risque (dont les femmes enceintes)
- Demande de matériel de protection dans les écoles
- Demande de prolongation du soutien Covid pour les élèves en décrochage
- Demande de tests à large échelle dans les écoles
- Demande de la priorité à la vaccination pour les enseignant-e-s

Le SSP y est représenté par Claude Grimm, ainsi que par des membres du comité (ou du comité élargi) qui s'y relaient.

b. Copil Harmos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3 :

Odile Rusca, membre du comité, représente le SSP dans cette instance. Le COPIL Harmos est censé être un lieu où se prennent les décisions, mais il est en réalité davantage une instance d'information et de consultation.

Au début de la législature 2021-2025, la conseillère d'État Crystel Graf a décidé unilatéralement de supprimer ce COPIL. Les syndicats (SSP en tête) ont écrit pour demander de revenir en arrière, ce qui a été refusé. Cette décision abrupte fait craindre un manque d'écoute et de concertation des partenaires sociaux de la part du Département, ce qui est inquiétant.

c. Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3 :

Il s'agit d'un groupe qui suit de près la réforme du cycle 3. Y sont représentés : une partie des directeurs du cycle 3, des représentants du SEO, du SFPO et de l'OCOSP ainsi que les deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN). Jusqu'à la décision unilatérale de la cheffe du DFDS de supprimer le COPIL Harmos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3, les propositions de ce groupe y étaient présentées pour approbation.

Valérie Leimgruber représente le SSP dans ce COPIL.

Voici quelques-uns des sujets discutés lors des séances :

- Modifications des règlements de 8e année et du cycle 3 et de leur temporalité :
En synthèse, un tableau des modifications article par article est mis à disposition des membres du GP, ainsi que les courriers du département aux élèves /parents et au corps enseignant sont aussi mis à disposition des membres du GP (cf. tableaux en annexe).
- Premières réflexions du GT « Évolution de la maturité gymnasiale » :
La CDIP et la Confédération ont lancé un projet « Évolution de la maturité gymnasiale ». Cette réforme se divise en quatre sous-projets. Le SEO informe le GP des réflexions en cours.
 - Un groupe de travail (cf. point c ci-dessous) a débuté ses travaux en avril 2021 et devrait rendre son rapport aux autorités à l'automne 2021. Le département prendra ensuite sa décision pour l'une ou l'autre des variantes.
 - Le GP manifeste à l'unanimité son soutien à la variante 11 + 4. Il considère que l'orientation vers la MG en fin de 10e année est trop précoce.
- Point de situation concernant le GT « Conditions d'accès au postobligatoire » :
Les éléments suivants sont communiqués :
 - Les conditions de juin 2021 sont maintenues pour fin 21-22 et fin 22-23

- Le mandat initial du GP et du GT est arrivé à terme. S'est posée la question de dissoudre le GP et le GT.
 - Une question a toutefois motivé le maintien en « dormance » des deux groupes : celle de l'admission des élèves de Terminale aux formations en école à plein temps. Pour rappel, ces élèves doivent passer un examen d'entrée qui n'est pas accessible aux élèves de formation régulière (FR)
 - Ces élèves ne sont pas nombreux : 20 cette année avec 3 réussites (15 %)
 - La question pourra être reprise ultérieurement.
- Concernant le suivi des élèves en difficulté, le GP est informé des échanges sur ce projet lors du CPIA du 19.05.2021 :
 - Le projet de mise en place de la décharge « co-titulaire partagé » afin d'avoir un coaching organisationnel a été abordé au CPIA.
 - La mise en place des modules pour cette décharge nécessite un investissement de près de 100'000.- de la part du SIEN et de l'OISO.
 - Sur la base des réponses des écoles en termes de regroupements de la décharge pour une seule personne ainsi que des échanges lors de la séance, il ressort que :
 - a) Une majorité des centres regroupe la décharge de titulaire et co-titulaire sur une seule personne pour les 3 années du cycle 3.
 - b) Quelques centres les séparent en 9e année.
 - c) L'intérêt pour cette mise en place au vu du coût paraît relativement faible.
 - d) D'autres sujets (LCO, carnet santé de l'élève, etc.) sont prioritaires pour une majorité des répondants.
 En conclusion, ce projet est mis en attente pour le moment.
- Arrivée de Mme Séverine Yvon en remplacement de M. Tiago Cordas :
A son arrivée, Séverine Yvon a proposé le mandat suivant, qui a été accepté par le groupe.
Le « Groupe de pilotage pour le suivi et l'amélioration du cycle 3 » a pour mandat, dans le cadre de la formation régulière, de-d':
 - Œuvrer pour l'analyse, l'harmonisation et la mutualisation des pratiques des cercles scolaires dans une perspective qualitative
 - Observer et analyser les situations remarquables et les problèmes rencontrés par les centres scolaires sur les plans pédagogique et organisationnel et rechercher des solutions communes
 - Promouvoir les liaisons cycle 2-cycle 3 et cycle 3-postobligatoire
 - Participer aux réflexions menées sur les thématiques liées au cycle 3, notamment celles concernant la maturité gymnasiale et l'école inclusive
 - Proposer des pistes de réflexion et d'amélioration au département
 - Proposer les adaptations législatives nécessaires.
- Présentation d'un état des lieux pour changer de paradigme en matière de redoublement :
Le SEO présente le contexte général et quelques données concernant le redoublement dans le canton de Neuchâtel, ainsi que des articles-phares de la recherche en éducation et des constats sur la pratique du redoublement.
L'idée est d'initier une réflexion cantonale, dans un territoire lourdement impacté par cette pratique.
Thématiques portées au débat par le groupe :
 - Travaux de John Hattie sur le visible learning.

- Le groupe est préoccupé par le fait que soient développées des tactiques visant l'accès à une formation plutôt que l'acquisition de compétences.
 - Consulter la piste mise en place par le canton de Vaud pour lutter contre le décrochage scolaire. Ce projet de grande ampleur, porté par Madame Lydie Ramasco, s'intéresse à la médiation d'apprentissage, qui soutient en particulier la motivation des élèves.
 - Réflexion sur la pratique du redoublement et la formation Edascol : il s'agit, en effet, de pouvoir prendre en compte la progression des élèves.
 - La pratique du redoublement est induite par des bases légales contraignantes et le groupe se demande, dès lors, pourquoi de telles règles sont posées. Il ajoute que le redoublement pourrait devenir exceptionnel et ne serait alors prononcé que sur demande instante de la famille et que, par ailleurs, les cas particuliers seraient pris en charge avec les mesures adéquates.
 - Le groupe salue l'évolution des mentalités et des représentations concernant l'évaluation. La prise en compte de la progression de l'élève montre que l'on est sur la bonne voie.
 - La pratique du redoublement et les cultures d'évaluation sont intimement liées : la formation Edascol et les changements dans la façon d'évaluer nécessitent du temps et iront de pair avec une évolution concernant le recours au redoublement. Ce sont là des changements de fond.
 - Il convient d'être attentif à la poursuite de la scolarité au-delà de l'école obligatoire et de ne pas oublier de faire le lien entre ces deux systèmes qui risqueraient de ne plus pouvoir se rencontrer. Modifier l'évaluation au cycle 3 aura des conséquences sur l'entrée au secondaire 2. Une articulation entre les deux systèmes est tout à fait nécessaire.
- Présentation d'un projet pilote : promotion automatique et parcours de réussite scolaire pour toutes et tous.
Renforcement en français et en mathématiques : bilan et perspectives.

d. **COPIL « Évolution de la maturité gymnasiale »**

Le COPIL s'est réuni à trois reprises depuis l'été passé (24.08.21 ; 13.12.21 ; 4.04.22). Sa prochaine séance est fixée en novembre 2022.

La première séance a été consacrée à l'exposé du contexte général, des objectifs du projet et sa planification. Les différents modèles présents en Suisse ont été présentés, de même que des premiers éléments d'analyse des deux modèles en discussion (10+4 ou 11+4). Ces premiers éléments d'analyse ont été préparés par le groupe de projet et présentés suivant les grilles d'analyse SWOT.

Lors de la discussion, la préférence du SSP pour un modèle 11+4 (qui permettrait un enseignement de plus grande qualité) et sa réticence à un éventuel durcissement des conditions d'accès au Lycée a été annoncée par son représentant (Clément Jeanguenat).

Lors de la séance n°2, les points de discussion ont été les suivants :

- Présentation et discussion des résultats des étudiants neuchâtelois dans les hautes écoles
- Impacts financiers des deux modèles

La séance n°3 avait comme menu la présentation des deux modèles par des cantons qui les pratiquent déjà. Le premier (10+4) a été présenté au COPIL par deux représentants du canton de Berne qui pratique ce modèle dans sa partie germanophone et une représentante du canton de Genève qui connaît un modèle

11+4.

En résumé, les travaux du COPIL ont consisté à prendre connaissance d'un certain nombre d'informations (modèles appliqués en Suisse, premières analyses SWOT des deux modèles, résultats des étudiants dans les hautes écoles, impacts financiers des deux modèles, expériences bernoise (10+4) et genevoise (11+4)) et d'en discuter. A ce jour, aucune décision n'a été prise quant au choix du modèle.

La ligne défendue par le SSP dans ces discussions est la suivante : soutien au modèle 11+4 et pas de resserrement des conditions d'accès aux lycées (démocratisation).

A noter encore que le RRM/ORM (le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité et l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité qui contiennent les éléments concernant l'harmonisation de la durée minimale des études) fera l'objet d'une audition auprès des cantons en 2022. Une décision à son sujet interviendra seulement en 2023.

Clément Jeanguenat (LBC) représente le SSP dans ce COPIL et sera remplacé dès mi-2022 par Pierre Monnat (LBC).

e. COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel

Ce groupe est aujourd'hui suspendu mais nous maintenons ce chapitre car nous refusons que ce dossier prioritaire soit relégué aux oubliettes.

Lors de l'ouverture de ce groupe en 2015, Mme Maire-Hefti avait annoncé que ce dossier faisait partie des deux objets les plus importants de sa première législature et qu'elle mettrait son énergie à améliorer la situation. En effet, le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – avait atteint une hausse de 80% en dix ans !

Les discussions dans ce COPIL ont débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action qui montre clairement qu'il y a surcharge de travail.

Les collègues ont été consultés lors de l'AG du 25 avril 2017 pour choisir 3 propositions pour améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. La demande la plus plébiscitée est d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe. Les collègues souhaitent également avoir plus d'autonomie dans leur enseignement et dans l'organisation d'activités hors-murs. Et que les tâches administratives qui leur incombent obligatoirement soient allégées.

Le plan d'action final sur les mesures à prendre ou déjà prises est sorti en février 2018. Les mesures proposées ont été chiffrées et ont bénéficié d'un calendrier d'application. Et depuis, notre crainte que certaines communes refusent d'appliquer les mesures les plus coûteuses, notamment celles concernant les élèves BEP, au bénéfice de PPI, se confirme ! La représentante du SSP a relayé lors des 3 dernières années, l'impatience de ses collègues de voir enfin certaines mesures être déployées sur le terrain. En effet, même si le syndicat comprend qu'il faut bien que ces dernières soient budgétées et avalisées, il relève que la pénibilité dans les classes ne s'est pas amoindrie, bien au contraire ! Le SSP insiste pour que le DEF mette déjà en place le plus vite possible les mesures administratives acceptées et qui ne coûtent rien d'autre qu'une meilleure organisation et planification de la part des directions. Le SSP n'a malheureusement toujours pas obtenu de réponse claire du DEF quant au déploiement des actions les plus attendues par les collègues, malgré ses demandes systématiques ! Pire, ce COPIL n'a plus été convoqué par notre nouvelle Conseillère d'État (dernière séance le 6 juillet 2020,

sous la présidence de Mme Maire Hefti...); c'est ainsi que notre Département et nos communes se soucient de nos conditions de travail et de notre épuisement au travail ! Il va peut-être falloir le faire savoir publiquement.

Laure Galley représente le SSP dans ce COPIL.

f. Conseil scolaire :

Le Conseil scolaire, qui réunit des représentants des autorités scolaires des cercles scolaires, des députés et les syndicats notamment, s'est réuni à deux reprises en 2021. Lors de la séance du 25 mars, en visioconférence, la cheffe de Département a effectué un bilan de législature et la formation EDASCOL (sur l'évaluation) a été présentée.

Le 25 novembre, Crystel Graf a présenté les enjeux de législature du DFDS pour l'enseignement obligatoire. Puis un bilan de la rentrée scolaire 2021-2022, ainsi qu'un point de situation Covid-19 ont été présentés.

Claude Grimm représente le SSP dans ce conseil.

g. Groupe de travail sur l'évaluation

Un document a été finalisé pour préciser les lignes directrices de l'évaluation dans les 3 cycles. Il sert de base à la formation EDASCOL, qui concerne tous les enseignant-e-s de l'école obligatoire. Le SSP a insisté pour que ces 40 périodes aient lieu pour moitié sur temps scolaire / de présence élèves, mais cela n'est pas le cas pour tous les enseignant-e-s. Les premiers modules n'ont convaincu que quelques enseignant-e-s et les directions n'accueillent pas toutes favorablement cette formation.

Ce groupe a été scindé en plusieurs sous-groupes, dont les thèmes sont les suivants :

- Document des acquis de connaissances et de compétences (années 1 à 11) : Le but est de choisir une forme de document unifiée, informatisée et utilisable dans les 3 cycles, qui permettrait de préciser les acquisitions des élèves. La tendance est d'en faire un document professionnel uniquement (on ne le transmet pas aux parents). Le SSP veille à éviter la surcharge administrative. Le SSP est contre un document unique car il doit correspondre à l'enseignant, son but étant de savoir où en est l'enfant pour adapter son enseignement.
- Révision des codes à l'interne des cycles (années 3-7) : La tendance est de chercher à faire correspondre aux 4 codes de fin d'année le même nombre de critères d'évaluation dans le document bilan de fin de premier semestre (actuellement 3 critères seulement). Il est également prévu que le créneau possible pour l'entretien obligatoire soit avancé pour permettre une évolution et des remédiations. Les codes de fin de 3e seront peut-être abandonnés au profit de phrases identiques à celles du document bilan.
- Éducation numérique : ce sous-groupe n'a pas encore démarré.
- Sous-groupe cycle 3 : Le but est de mettre en place des démarches minimales cantonales concernant l'évaluation au cycle 3. Il fera donc des propositions de modifications du règlement de ce cycle dont les idées de départ sont les suivantes :
 - Considérer que les attentes fondamentales sont à atteindre en fin de cycle 3 sans redoublement en cours de cycle.

- Différencier l'évaluation certificative de celle qui sert à orienter et remplacer les notes dans certaines disciplines qui se donnent en classe hétérogène par des portfolios (réussi/non réussi, comme pour l'option professionnelle).
- Information aux parents : ce sous-groupe n'a pas encore démarré.

Dans tous ces sous-groupes, nous insistons pour que l'État mette en place des moyens concrets (effectifs réduits, co-enseignement, décharges et investissements divers) qui rendraient possibles ces changements sans péjorer nos conditions de travail et le bien-être de nos élèves.

Marie Guinand, Coralie Jeanneret, Geoffrey Fivaz, Zoé Bachmann et Anne Chollet représentent le SSP dans ces GT.

h. Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP)

Le CCFP se réunit une ou deux fois par année et suit l'évolution de la formation professionnelle dans le canton. Il est constitué de représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats, des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles (CIFOM, CPLN, CPMB, Lycée Jean-Piaget et HE-Arc) et d'institutions neuchâteloises (ex. Les Perce-Neige), etc.

En 2021, le Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) ne s'est réuni qu'une seule fois, le 9 novembre. Après un bilan des places d'apprentissage et des effectifs des écoles professionnelles, les nouvelles offres de formation ont été présentées (domaine biopharmaceutique, métiers informatiques, etc.) et un point sur la surveillance de l'apprentissage a été présenté.

Claude Grimm représente le SSP dans ce conseil et depuis la nouvelle législature, elle est remplacée par Hossein Kardan.

i. Groupe école-familles :

Odile Rusca, membre du comité, représente le SSP dans cette instance. La proposition d'introduction définitive d'une recommandation sur les devoirs a été repoussée à août 2021. Le groupe de travail fait une nouvelle proposition suite aux retours du terrain. Une des modifications majeures est de sortir le temps de répétition pour les évaluations du temps consacré aux devoirs.

Comme nous le demandions, les recommandations resteront des recommandations non contraignantes (et ne deviendront pas des directives – contraignantes). Le sujet est donc clos, du moins pour le moment.

10. Pétition « Pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchie et dotée de moyens »

En décembre 2020, un groupe d'enseignant-e-s spécialisé-e-s et de la formation ordinaire a décidé de lancer, avec le soutien du SSP, une pétition visant à alarmer les autorités et la population sur la mise en œuvre d'une vision politique de l'inclusion des élèves en grande difficulté, dont l'objectif est de diminuer de manière drastique le nombre de classes d'enseignement spécialisé. Cette pétition demande :

1. Que le DEF revoie sa copie et propose, après une analyse sérieuse et objective et une vraie consultation des acteurs concernés, une politique d'inclusion en lien avec la réalité du terrain.
2. Que des moyens financiers soient alloués pour un accompagnement adéquat des élèves en formation spécialisée ou terminale (FS/TE) et en formation régulière (FR) ainsi que des enseignant-e-s.

3. Que le DEF tienne compte du travail d'intégration déjà effectué dans les classes FS/ TE.

4. Que des projets pilotes soient menés avant la mise en œuvre de mesures définitives.

La pétition a été déposée le 31 mars 2021 munie de 2300 signatures.

Une délégation du SSP a été invitée à la présenter en commission des pétitions et des grâces

le 20 août 2021, qui a recommandé de la classer moyennant quelques garanties :

« Afin de ne pas interférer dans les travaux en cours de réflexion et pour ne pas ralentir le processus, la commission décide de ne pas donner suite à la pétition, moyennant certaines

garanties demandées au Conseil d'État :

– Informer les directions d'école sur l'état de ce projet et sur son évolution.

– Recommander aux directions d'école de ne pas prendre de mesures prématurées, en

interprétant les résultats de l'enquête.

– Informer la commission Éducation sur l'avancée de ce projet.

– Conduire ce projet de manière collaborative en y impliquant les différent-e-s partenaires

concerné-e-s. »

Lors du débat au Grand Conseil le 3 novembre, le rapport de la commission a été accepté

par 48 voix contre 44.

Fâché par cette décision, le SSP a décidé de lancer, lors de la journée syndicale de

novembre 2021, deux motions populaires sur des sujets similaires :

- Motion populaire « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion pour les

élèves en difficulté »

- Motion populaire « Pour des effectifs des classes revus à la baisse ! »

11. Commission fédérative Formation, éducation et recherche

Laure Galley nous représente dans cette instance où les représentants des comités

enseignement de nombreux cantons de Suisse (NE, VD, BE, ZH, BS, LU, SG, SH et parfois

GE, TI et bientôt FR) ont la chance de pouvoir se rencontrer à trois-quatre reprises chaque

année. Ils sont accompagnés de plusieurs secrétaires régionaux, centraux et de la secrétaire

fédérative, Mme Flitner, remplacée depuis 2021 par un jeune et nouveau secrétaire, M. Fabio

Hoehner. C'est dans cette commission que sont choisis les thèmes à débattre et à défendre

au niveau national, puis dans les cantons respectifs, comme les effectifs des classes, la

numérisation, la pénibilité de notre profession ou encore l'austérité budgétaire qui mine

depuis plus de 10 ans les budgets de l'enseignement.

Depuis le début de la pandémie, en mars 2020, notre secrétaire central Philippe Martin a

coordonné tous les retours des cantons romands, grâce à l'aide des secrétaires régionaux

et des collègues de cette commission ; il a rédigé de nombreux communiqués de presse

pour infléchir les décisions du Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux. C'est grâce

à ce suivi que nous pouvons notamment continuer d'enseigner en présence de nos élèves.

La commission continue de se battre conjointement avec nos comités, pour nos conditions

de travail en temps de Covid et pour que les collègues à risque soient protégés ; au niveau

des élèves, pour que les conditions des examens dans les écoles du secondaire 2 et dans

les hautes écoles tiennent compte de la situation particulière due au virus.

Une nouvelle organisation a été testée le 13 novembre 2021 à Berne : une section choisit un

thème mobilisateur et organise une matinée dans son canton, avec une conférence et un

débat. Cette première partie est ouverte à tous les membres de la section qui organise et

aux collègues intéressés des autres sections. La journée du 13.11.21 avait pour thème la

digitalisation et elle a obtenu un vif succès, avec la participation de plus de 50 personnes.

L'après-midi, seuls les membres de la commission se retrouvent, pour tirer un bilan et

discuter de la suite.

Une conférence fédérative, qui a lieu tous les 4 ans (la dernière était à Neuchâtel : « Laissez-

nous enseigner ! ») et qui regroupe les collègues de toutes les sections de Suisse est prévue

à Zurich les 1 et 2 avril. Cette conférence est un moment privilégié pour retrouver nos

collègues et pour débattre de thèmes très variés, qui vont de l'accueil de la petite enfance à

la situation de précarité des assistants des Universités. Le SSP a des membres à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche. C'est notre principal atout !

12 Activités diverses

16.1. Jubilaires :

Depuis 2020, en raison de la pandémie, la soirée des jubilaires n'a pas pu être organisée. Il est prévu d'organiser un souper en automne 2022.

16.2. Présentation des syndicats à la HEP-BEJUNE :

Après une suspension à partir de 2019 des présentations du SSP et des autres syndicats aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE (pour cause de conflit avec la HEP-BEJUNE), une présentation on-line a finalement pu avoir lieu le 24 mars 2021.

12. Organisation de la section enseignement et du SSP-RN :

A. Comité enseignement

Le comité est l'organe décisionnel de la section enseignement. C'est lui qui décide des grandes orientations du SSP au niveau de l'enseignement.

Il se réunit en moyenne une fois par mois pour discuter de toutes les thématiques en lien avec l'enseignement. Celles-ci peuvent provenir des préoccupations que nous remontent les membres ou être imposées par le Département en fonction des orientations, des décisions ou des réformes prévues ou en cours. Le comité débat aussi des thématiques abordées dans les différents groupes de travail du Département, décide des sujets qui seront abordés lors des rencontres DFDFS-syndicats-CDC-IP, participe aux négociations avec le Département et avec le Conseil d'État (politique salariale, conditions de travail, etc.), répond aux consultations du Département, prépare la Journée syndicale, etc. Le nombre de sujets qu'il aborde dépend de la vitalité de la section et de ses membres.

Lorsqu'il estime que les membres doivent être consultés sur un ou des sujets importants, le comité peut convoquer une assemblée générale.

Présidence : Vacante
 Membres : Laure Galley (cycle 2)
 Odile Rusca (cycle 3, enseignement spécialisé)
 Anne Chollet (cycle 2)
 Zoé Bachmann (cycle 2)
 Hossein Kardan (secondaire 2/ école professionnelle)
 Jean-François Lehmann (Conservatoire de musique neuchâtelois)

Plusieurs membres fonctionnent comme personnes ressources et interviennent ponctuellement sur diverses thématiques (cycle 3, écoles professionnelles, hautes écoles, etc.), sans être directement membres du comité.

B. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration, enseignement, personnel communal, etc.).

- **Comité du SSP-RN** : Laure Galley représente la section enseignement au comité du SSP-RN.

- **Assemblée des délégué-e-s du SSP-RN** : La section enseignement a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région. Il s'agit d'Andrea Marcone, Patrick Bourquin, Laure Galley, Hossein Kardan et Marie Guinand (remplaçante). Deux sièges sont vacants.
- C. **Représentation dans les instances nationales :**
- **Assemblée des délégués du SSP de la fédération nationale** : Patrick Bourquin y représente la section enseignement.
Il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)
 - **Commission fédérative Formation, éducation et recherche** : Laure Galley y représente la section neuchâteloise.
- D. **Secrétariat de la section enseignement**
Depuis mars 2015, Claude Grimm est la secrétaire syndicale de la section.
Elle assume l'organisation et la coordination de la section ; l'accompagnement et le soutien des membres (situations individuelles, dossiers collectifs) ; la relation avec les autorités scolaires et politiques ; la participation à des groupes de travail, commissions ; relations avec les médias ; etc.
Elle est par ailleurs aussi en charge de la section administration cantonale.

La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 2022 /CGR